

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 21 MARS 2026**

Présents : Isabelle BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET, Alain BUDAÏ, Angélique DE BELLIS, Martine DECHAUD, François DUHOUX, Ludovic GUILLIER, Amélie JOLY, Catherine LOUBET, Philippe MILLIAND, Isabelle PETIT, Marine PIANTONI, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI.

La séance débute à 9H15. M. BUDAÏ est désigné secrétaire de séance.

### **1) – Actualités**

- M. Venturini, maire sortant, souhaite la bienvenue aux élus et les déclare installés dans leur fonction.
- Mme Piantoni fait le compte-rendu du carnaval qui a eu lieu le vendredi 20 mars 2026. Le cortège est parti de la place de l'Eglise pour arriver à la Plaine des jeux où M. Carnaval a été brûlé. Soirée réussie avec du monde. M. Duhoux regrette le manque d'éclairage du site notamment pour la surveillance des enfants.

### **2) – Election du maire**

M. Venturini fait procéder à la désignation des deux assesseurs et du secrétaire du bureau de vote. Il demande s'il y a des candidats. Lui-même se présente comme candidat. Puis les élus votent chacun leur tour à bulletin secret. M. Venturini Jean-Maurice est élu maire à l'unanimité (15 votes).

### **3) – Election des adjoints**

Le Conseil procède ensuite à l'élection des adjoints par scrutin de liste à bulletin secret. L'unique liste de trois adjoints obtient l'unanimité des suffrages (15 voix). Il s'agit de Philippe Milliand (1<sup>er</sup> adjoint), de Catherine Loubet (2<sup>ème</sup> adjointe) et Alain Budaï (3<sup>ème</sup> adjoint). Les adjoints sont officier d'état civil et officier de police judiciaire.

### **4) Charte de l'élu local**

M. Venturini donne lecture de la Charte de l'élu local qui énonce les devoirs des élus qui signent le document.

### **5) Vote de l'indemnité des élus**

M. Venturini explique qu'il n'est pas nécessaire de voter l'indemnité du maire qui est fixée par la loi à 55.70% de l'indice brut maximal de la fonction publique (soit 4110.52 € bruts).

Le conseil vote ensuite l'indemnité destinée aux adjoints qui est de 21.38% du même indice.

Il précise que l'enveloppe globale des indemnités est égale à l'indemnité du maire plus l'indemnité de quatre adjoints.

En effet, l'indemnité du 4<sup>ème</sup> poste d'adjoint sera partagé en quatre et affectée à quatre conseiller municipaux délégués qui auront des missions réduites.

#### **6) Le point sur les élus délégués**

Ces élus sont nommés par arrêté du maire sur des missions restreintes. Bien qu'étant rattachés à un adjoint, il n'existe pas de lien de subordination avec celui-ci. Quatre élus délégués seront désignés : Amélie Joly, Isabelle Petit, Marine Piantoni et Alexandre Sornay. Le maire précise qu'il travaillera également avec Arnaud Bourgeois et Julien Brunet sur les demandes d'autorisation d'urbanisme.


Les élus travailleront en commissions qui seront définies au prochain conseil.

#### **7) Questions diverses**

- Le prochain conseil est fixé le mardi 31 mars 2026 à 19H30. Les conseils seront désormais les mardis soir (en semaine impaire si possible). L'ordre du jour sera envoyé 8 à 10 jours avant la réunion pour laisser le temps aux élus de lire les documents.
- Un travail important d'étude est à engager sur la salle des fêtes : réfection ou création d'une nouvelle salle dans un lieu à déterminer (Plaine des jeux, Chef-lieu .....). Les élus s'entourent de professionnels pour ce genre de projet.
- M. Sornay indique qu'il désire changer le mode de fonctionnement d'envoi des documents aux élus. Il va mettre en place un dispositif de partage de documents ce qui permettra d'éviter les impressions non indispensables.

Fait à Montagnole,  
Le 26 mars 2026

Le secrétaire de séance  
Alain BUDAÏ



Le Maire  
Jean-Maurice VENTURINI



PV approuvé par le Conseil municipal du 31 mars 2026 et affiché le